

Journée nationale des personnes handicapées 2015

" Les impotents doivent s'imprégner de leurs droits "



Les officiels. Les directeurs des droits de l'Homme (g), des Affaires sociales (c) et de la Promotion des droits de l'Homme.



Une vue des handicapés lors de la conférence-débat sur l'amélioration de leurs conditions de vie.

LLIM
Libreville/Gabon

LA Journée nationale des personnes handicapées, édition 2015, a connu une célébration assez particulière, samedi dernier, au Centre social d'Akébé. En effet, placée sous le thème "L'accès à tout pour tous aux personnes vivant avec

un handicap : bilan et perspectives", cette journée a permis aux personnes vivant avec un handicap (moteur, visuel ou verbal) d'échanger avec les différents responsables des directions générales des Affaires sociales, de la Promotion des droits de l'Homme et celle des droits de l'Homme. Au cours de la conférence-débat, plusieurs

points relatifs à leur bien-être ont été débattus. Notamment, sur la nécessité de célébrer les journées nationale et internationale des personnes handicapées, l'harmonisation de la législation des textes nationaux et leur conformité avec des conventions internationales, l'accès aux édifices publics qui demeure un parcours du combattant, à

cause de l'absence de rampes, a fait remarquer un participant. Les autres points, portant sur les modalités d'accessibilité au logement, à la carte d'invalidité, à l'éducation, à la formation, à l'emploi, etc. n'ont pas été éludés. De même que les « différentes formes de mépris et d'indifférence » affichées par certaines personnes à leur endroit.

A ce sujet, la directrice de la Promotion des droits de l'Homme, Edna Paola Biyogou, épouse Minko, a fait savoir qu'il revient à la personne handicapée d'adresser une plainte aux autorités lorsqu'elle se sent humiliée. « Vous êtes des acteurs capables d'améliorer vos conditions de vie. Vous avez la possibilité d'aller à la commission des droits de l'Homme

y déposer toutes vos plaintes », a-t-elle fait remarquer. Répondant, pour sa part, aux préoccupations liées à l'amélioration de leurs conditions de vie, la directrice des Affaires sociales, Constance Irène Kenguel, a reconnu que les textes y relatifs existent bel et bien. Mais, déplore le fait qu'ils ne soient pas toujours appliqués.

Rencontre entre le maire de Libreville et le DG CHUL

Bientôt un centre d'état civil au sein de l'hôpital

SNN
Libreville/Gabon

LE maire de Libreville Rose Christiane Ossouka Raponda était en séance de travail, jeudi dernier, avec le directeur général du Centre hospitalier universitaire de Libreville (CHUL), Dr Eric Baye. A l'ordre du jour de cette rencontre, l'établissement des actes de naissance et l'ouverture d'un bureau d'état civil au CHUL.

Les échanges entre les deux personnalités ont donc permis de relever les difficultés rencontrées par de nombreux Gabonais pour l'établissement de leurs actes de naissance. Le délai de trois jours est en général jugé trop court. La rencontre a conduit les responsables

de la mairie et ceux du CHUL à réfléchir sur la manière de parvenir au rallongement dudit délai. Au sujet de l'ouverture d'un bureau d'état civil au CHUL, le Dr Eric Baye a souligné le fait que le Gabon a accusé du retard par rapport aux injonctions de l'Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco). Il est donc l'impératif d'ouvrir un bureau d'état civil, rappelant, au passage, que le CHUL à lui seul enregistre jusqu'à 12 000 accouchements dans l'année. L'ouverture de ce bureau permettrait de faciliter la tâche aux services d'état-civil, mais surtout aux usagers. Et d'avoir ainsi les actes de naissance établis sur place dès le jour de la naissance.



Séance de travail entre la mairesse de Libreville, Rose Christiane Ossouka Raponda et le Directeur générale du centre hospitalier Universitaire de Libreville, Dr Eric Baye.

Front social/Grève à la Fonction publique

Les salaires des agents sur bons de caisse

R.H.A
Libreville/Gabon

C'EST la décision que vient de prendre la tutelle, au vu des nombreux dysfonctionnements occasionnés par la longue grève des agents du ministère de la Fonction publique et de la

Réforme administrative et qui paralyse le fonctionnement de cette administration. Dès la fin de ce mois de décembre, les rémunérations des agents seront sous bon de caisse, précise un communiqué parvenu dernièrement à notre Rédaction. Depuis le 29 septembre, en effet, les membres du Syndicat national des agents

de la fonction publique (Synafopra) sont entrés en grève. Cinq points constituent l'essentiel de leurs revendications. Il s'agit, notamment, de l'attribution de la prime de rendement, du paiement de la Prime d'incitation à la performance (PIP) du 2e trimestre 2015, de la mise en circulation des bus pour le transport du personnel,

l'établissement des cartes professionnelles et, enfin, l'organisation des concours professionnels.

Selon les responsables de ce département, trois actions ont été posées en faveur des grévistes. Il s'agit, entre autres, de l'établissement de la carte professionnelle, l'organisation du concours professionnel in-

terne, qui a permis à la totalité des agents ayant postulé d'accéder à la hiérarchie supérieure, et la réhabilitation des bus de transport.

Aussi, la tutelle, préoccupée par les désagréments causés aux usagers par un mouvement de grève tirant en longueur, et qui les prive des prestations telles

que la génération des matricules, les reclassements après stage, la ventilation, la codification des actes administratifs, a-t-elle décidé de passer à la vitesse supérieure, en mettant les grévistes sous bon de caisse dès ce mois de décembre 2015. Comme pour rappeler à tous que la Fonction publique est la garante de la norme administrative.